

Procédure d'élaboration du budget 2020

Calendrier d'élaboration du budget et de préparation des campagnes d'emplois 2020

1. Du 1 avril au 30 mai des réunions de concertation, conduites par les Vice-Président en charge du budget/patrimoine et du Vice-Président en charge des personnels et accompagnées par la Directrice des ressources humaines et du Directeur des affaires financières auront lieu avec les différentes composantes et services centraux.

Cette première phase de dialogue servira à alimenter les orientations budgétaires qui seront votées au CA du 24 mai 2019. Cette phase permettra également un premier échange sur la projection des projets de l'année à venir. Les services de la DRHAS (Direction des ressources humaines et de l'action sociale) et de la DAF (Direction des affaires financières) pourront ainsi accompagner la formalisation de ceux-ci.

2. A la suite du débat d'orientations budgétaires du CA du 24 mai 2019, une lettre de cadrage sera adressée aux composantes et services centraux. A cette lettre seront joints les documents à compléter et à retourner, en un envoi à la DAF et à la DRHAS pour le 28 juin 2019.

Ces éléments seront synthétisés par la DAF et la DRHAS fin juin et pourront faire l'objet d'échanges complémentaires avec les services, laboratoires et composantes afin que les demandes soient fiabilisées.

3. Les dialogues de gestion avec les composantes se dérouleront du 25 août au 20 septembre 2019.

A l'issue de cette période de dialogue de gestion la concertation se poursuivra, les composantes et services pourront ainsi affiner leur budget en continuant d'échanger avec la DAF et la DRHAS.

4. Une première indication des arbitrages budgétaires et des moyens attribués interviendra vers le 20 octobre 2019.

5. Durant le mois de novembre 2019, ces arbitrages seront soumis pour discussion et avis au Comité Technique (campagnes d'emploi BIATSS et enseignant.es / enseignant.es-chercheur.es) et au Conseil Académique Plénier (campagne d'emploi des enseignant.es et enseignant.es-chercheur.es).

6. Ces propositions, enrichies des remarques et avis des différentes instances précitées, seront soumises à la validation du Conseil d'administration du 6 décembre 2019.

7. Une notification définitive sera transmise par courrier après le vote des instances.